

Mont de Marsan Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2021

Numéro :2021/12/13

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 56
Nombre de conseillers communautaires présents : 46
Nombre de votants : 54
Date de la convocation : 6 Décembre 2021

Membres titulaires présents :

Nathalie BOIARDI, Jean-Guy BACHE Dominique CLAVÉ, Janet DELETRE, Frédéric CARRERE, Émile LABEYRIE, Catherine BERGALET, Jean-Paul ALYRE, Jean-Pierre ALLAIS, Claude COUMAT, Catherine DEMEMES, Charles DAYOT, Pierre MERLET-BONNAN, Farid HEBA, Marie-Christine BOURDIEU, Jean-Jacques GOURDON, Nathalie GASS, Hervé BAYARD, Marie-Pierre GAZO, Gilles CHAUVIN, Pascale HAURIE, Philippe DE MARNIX, Catherine PICQUET, Christophe HOURCADE, Éliane DARTEYRON, Marina BANCON, Mathieu ARA, Chantal PLANCHENAU, Jean-Baptiste SAVARY, Françoise CAVAGNE, Frédéric DUTIN, Marie LAFITTE, Véronique GLEYZE, Michel GARCIA, Philippe SAES, Corinne BARRAU, Jean-Louis DARRIEUTORT, Joël BONNET, Delphine SALEMBIER, Bernard KRZYNSKI, Ghislaine LALLAU, Jean-Marie BAYLE, Marie DENYS BACHO, Julien PARIS, Patricia BEAUMONT, Denis CAPDEVILLE.

Excusés

Danielle KUBLER, Conseillère communautaire,
Sandrine CASINI, Conseillère communautaire,

Pouvoirs :

Marie-Christine HARAMBAT, Vice-Présidente, donne pouvoir à Nathalie GASS,
Geneviève DARRIEUSSECQ, Conseillère communautaire, donne pouvoir à Mathieu ARA
Pierre MALLET, Conseiller Communautaire, donne pouvoir à Jean-Louis DARRIEUTORT,
Bruno ROUFFIAT, Conseiller Communautaire, donne pouvoir à Pierre MERLET-BONNAN,
Claudie BREQUE, Conseillère communautaire, donne pouvoir à Philippe DE MARNIX,
Jean-Marie BATBY, Conseiller Communautaire, donne pouvoir à Pascale HAURIE,
Céline PIOT, Conseillère communautaire, donne pouvoir à Françoise CAVAGNE,

Alain BACHE, Conseiller Communautaire, donne pouvoir à Jean-Baptiste SAVARY,

Secrétaire de séance :

A été nommé secrétaire de séance en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Emilie LABEYRIE, Conseillère communautaire est désignée pour remplir cette fonction.

Le conseil communautaire,

Délibération N° délib web (n°01)

A l'unanimité des membres présents approuve le procès-verbal du 27 septembre 2021,

Délibération N° délib web (n°02)

Prend acte des décisions du Président dans le cadre de sa délégation d'attributions,

Délibération N°2021120280

Par 46 voix pour, 4 voix contre (Jean-Guy BACHE, Catherine BERGALET, Marie LAFITTE, Céline PIOT), 4 abstentions (Denis CAPDEVOLLE, Claude COUMAT, Michel GARCIA, Pierre MERLET-BONNAN), approuve le plan de financement GPSO et prend acte que les chantiers seront menés sans interruption,

Délibération N°2021120234 (n°03)

Par 53 voix pour, 1 voix contre (Marie LAFITTE), approuve le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) pour la durée 2021-2026,

Délibération N°2021120235 (n°04)

A l'unanimité, s'engage à participer financièrement à hauteur de 20% du plafond des aides, pour un montant annuel de 6 198€ pour la création d'une Plateforme de la rénovation énergétique,

Délibération N°2021120236 (n°05)

Prend acte du rapport établi par le délégataire du service de transport urbain au titre de l'année 2020,

Délibération N°2021120237 (n°06)

A l'unanimité, approuve la cession d'une part à titre onéreux de la communauté de communes MACS à Mont de Marsan Agglomération pour un montant de 406 € ; les statuts de la SPL Trans-Landes ; le nouveau pacte d'actionnaires de la SPL Trans-Landes et désigne Marie Christine BOURDIEU en tant que représentant(e) de Mont de Marsan Agglomération au sein de l'Assemblée Spéciale des collectivités territoriales de la SPL Trans-Landes et de l'Assemblée Générale des actionnaires,

Délibération N°2021120238 (n°07)

Par 53 voix pour, 1 abstention (Marie LAFITTE), approuve l'abonnement à la plateforme de concertation citoyenne participative afin de favoriser la participation citoyenne,

Délibération N°2021120239 (n°08)

Par 53 voix pour, 1 voix contre (Marie LAFITTE), fixe la composition du Conseil de développement 2022/2026 et approuve les modalités de remplacement d'un membre ou de nomination d'un nouveau membre,

Délibération N°2021120240 (n°09)

Par 53 voix pour, 1 voix contre (Marie LAFITTE), approuve la cession de la parcelle AL 111 sise parc d'activités de Mamoura Nord à Saint Avit au profit de la SCI INFINITE LOOP, au prix de 112 725 € HT,

Délibération N°2021120241 (n°10)

Prend acte du rapport annuel de la Politique de la ville année 2020,

Délibération N°2021120242 (n°11)

Par 53 voix pour, 1 abstention (Marie LAFITTE), approuve la mutualisation de la « Direction Générale des Services » entre Mont de Marsan Agglomération, la Ville de Mont de Marsan, le CCAS de Mont de Marsan et le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Marsan dans le cadre d'un service commun,

Délibération N°2021120243 (n°12)

Par 53 voix pour, 1 voix contre (Marie LAFITTE), décide d'actualiser le tableau des indemnités versées aux différents bénéficiaires représentant un montant global de 581,63 %, .

Délibération N°2021120244 (n°13)

A l'unanimité, autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à intervenir à la signature de la convention de partenariat pour l'année scolaire 2021/2022 avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) des Landes dans le cadre de la prévention et lutte contre les inégalités alimentaires dans les écoles primaires en difficulté sociale par un dispositif « Petits déjeuners »,

Délibération N°2021120245 (n°14)

A l'unanimité, décide de fixer la contribution financière que les communes hors territoire communautaire verseront à Mont de Marsan Agglomération pour la scolarisation de leurs élèves de maternelle et d'élémentaire au sein du territoire de l'agglomération pour l'année scolaire 2021/2022 à mille-quatre-cent-cinquante huit euros (1458 €), pour un élève d'école maternelle publique et à cinq cent quatre-vingt seize euros (596 €) pour un élève d'école élémentaire publique,

Délibération N°2021120246 (n°15)

Par 41 voix pour, 5 voix contre (Julien PARIS, Patricia BEAUMONT, Michel GARCIA, Marie LAFITTE, Jean-Guy BACHE), 7 abstentions (Catherine BERGALET, Jean-Baptiste SAVARY, Céline PIOT, Alain BACHE, Frédéric DUTIN, Françoise CAVAGNE, Jean-Jacques GOURDON) et Marie DENYS BACHO ne prenant pas part au vote, décide de verser pour l'année scolaire 2021/2022 à l'école privée Jean Cassaigne la somme de cinq cent quatre-vingt seize euros (596 €) par élève de l'école élémentaire du CP au CM2 et de mille-quatre-cent-cinquante huit euros (1 458 €) par élève de l'école maternelle de la petite section (enfants nés en 2018) à la grande section en prenant en compte l'effectif à chaque début de trimestre des élèves scolarisés,

Délibération N°2021120247 (n°16)

A l'unanimité, autorise les termes du projet de convention de financement avec la Région Académique de la Nouvelle-Aquitaine relative à l'appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (AAP SNEE) dans le cadre du plan de relance -Continuité pédagogique,

Délibération N°2021120248 (n°17)

Par 44 voix pour, 10 voix contre (Jean-Baptiste SAVARY, Alain BACHE, Françoise CAVAGNE, Céline PIOT, Frédéric DUTIN, Julien PARIS, Patricia BEAUMONT, Jean-Guy BACHE, Catherine BERGALET, Marie LAFITTE), adopte la décision modificative n°4-2021 du budget principal de Mont de Marsan Agglomération,

Délibération N°2021120249 (n°18)

A l'unanimité, autorise Monsieur le Président ou son représentant à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget 2022, une avance au Théâtre de Gascogne d'un montant de 500 000 € sur la subvention annuelle,

Délibération N°2021120250 (n°19)

A l'unanimité, autorise que le CIAS ait recourt à l'emprunt pour financer des investissements sécuritaires de l'EHPAD du Marsan,

Délibération N°2021120251 (n°20)

A l'unanimité, autorise que le CIAS ait recourt à l'emprunt pour financer des investissements sécuritaires au sein de l'EHPAD Saint Pierre du Mont,

Délibération N°2021120252 (n°21)

A l'unanimité, autorise le CIAS ait recourt à l'emprunt pour financer des investissements sécuritaires de l'EHPAD Jeanne Mauléon,

Délibération N° 2021120253 (n°22)

A l'unanimité, autorise que le CIAS ait recourt à l'emprunt pour financer des investissements complémentaires de la Maison d'Accueil Temporaire,

Délibération N° 2021120254 (n°23)

A l'unanimité, Jean-jacques GOURDON ne prenant pas part au vote, décide de participer à l'action menée par la SASP Stade Montois Rugby Pro en faveur des jeunes par le versement d'une subvention d'intérêt général d'un montant de 130 000 € (cent-trente mille euros), au titre de l'exercice budgétaire de l'année 2022,

Délibération N°2021120255 (n°24)

A l'unanimité, décide de participer à l'action menée par la Société Anonyme Sportive Professionnelle Basket Landes en faveur des jeunes par le versement d'une subvention d'intérêt général d'un montant de 25 000 € (vingt cinq mille euros), au titre de l'exercice budgétaire de l'année 2022,

Délibération N°2021120256 (n°25)

A l'unanimité, approuve l'autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement du budget principal, dans l'attente du vote du Budget Primitif 2022, à hauteur du quart des crédits ouverts en 2021,

Délibération N°2021120257 (n°26)

A l'unanimité, approuve l'autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement du budget annexe de l'Eau, dans l'attente du vote du Budget Primitif 2022, à hauteur du quart des crédits ouverts en 2021 de la régie de l'eau,

Délibération N°2021120258 (n°27)

A l'unanimité, approuve l'autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement du budget annexe de l'Assainissement, dans l'attente du vote du Budget Primitif 2022, à hauteur du quart des crédits ouverts en 2021 de la régie de l'assainissement,

Délibération N°2021120259 (n°28)

A l'unanimité, autorise Monsieur le Président ou son représentant à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget 2022, une avance au CIAS d'un montant de 485 000 € sur la subvention annuelle,

Délibération N°2021120260 (n°29)

A l'unanimité, autorise Monsieur le Président ou son représentant à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget 2022, une avance à l'EPIC « Office de tourisme du Commerce et de l'Artisanat » de Mont de Marsan Agglomération d'un montant de 190 000 € sur la subvention annuelle 2022,

Délibération N°2021120261 (n°30)

A l'unanimité, approuve le versement d'une avance sur la Dotation de Solidarité Communautaire au titre de l'année 2022 correspondant à 4 mois soit 497 189 €, en attendant le vote des nouveaux critères de pondérations,

Délibération N°2021120262 (n°31)

A l'unanimité, approuve la révision des attributions de compensation pour 2022,

Délibération N°2021120263 (n°32)

Par 49 voix pour, 5 abstentions (Jean-Baptiste SAVARY, Alain BACHE, Françoise CAVAGNE, Céline PIOT, Frédéric DUTIN), approuve l'ensemble des tarifs 2022,

Délibération N° 2021120264 (n°33)

A l'unanimité, approuve la modification du tableau des emplois pour faire face aux besoins et nécessités de services,

Délibération N° 2021120265 (n°34)

A l'unanimité, fixe les conditions de recrutement de l'emploi de « Référent Handicap », à compter du 1^{er} janvier 2022,

Délibération N° 2021120266 (n°35)

A l'unanimité, fixe les conditions de recrutement de l'emploi de « Chargé de communication audiovisuelle et média sociaux », à compter du 1^{er} décembre 2021,

Délibération N° 2021120267 (n°36)

A l'unanimité, fixe les conditions de recrutement de l'emploi de « Chargé de mission transverse », à compter du 1^{er} janvier 2022,

Délibération N° 2021120268 (n°37)

A l'unanimité, approuve les conditions d'indemnisation des congés annuels non pris lors de la cessation de la relation de travail en raison de la maladie, de motifs tirés de l'intérêt du service ou du décès de l'agent

,

Délibération N°2021120269 (n°38)

A l'unanimité, approuve le projet d'accord collectif de la régie intercommunale de l'eau,

Délibération N° 2021120270 (n°39)

A l'unanimité, approuve les dispositions de l'avenant n° 2 relatif à l'implantation

d'équipements techniques sur le château d'eau de CARBOUE,

Délibération N° 2021120271 (n°40)

Par 43 voix pour, 8 voix contre (Jean-Baptiste SAVARY, Alain BACHE, Françoise CAVAGNE, Céline PIOT, Frédéric DUTIN, Julien PARIS, Patricia BEAUMONT, Marie LAFITTE), 1 abstention (Jean-Guy BACHE), fixe les tarifs du service de l'eau pour 2022,

Délibération N° 2021120272 (n°41)

Par 49 voix pour, 5 voix contre (Jean-Baptiste SAVARY, Alain BACHE, Françoise CAVAGNE, Céline PIOT, Frédéric DUTIN), décide d'appliquer une augmentation de 4,17 % aux tarifs en vigueur depuis l'année 2020, pour l'année 2022 pour des prestations en matière d'eau,

Délibération N° 2021120273 (n°42)

A l'unanimité, approuve l'accord collectif de la régie de l'assainissement,

Délibération N° 2021120274 (n°43)

A l'unanimité, approuve les termes de la convention partenariale dans le cadre de l'appel à projet EC'EAU (économie circulaire de l'eau) pour la mise en œuvre du projet de valorisation agricole des eaux traitées issues de la station d'épuration de Conte à Mont-de-Marsan,

Délibération N° 2021120275 (n°44)

Par 48 voix pour, 6 voix contre (Jean-Baptiste SAVARY, Alain BACHE, Françoise CAVAGNE, Céline PIOT, Frédéric DUTIN, Marie LAFITTE), fixe les tarifs de taxe de participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC) pour 2022,

Délibération N° 2021120276 (n°45)

Par 46 voix pour, 8 voix contre (Jean-Baptiste SAVARY, Alain BACHE, Françoise CAVAGNE, Céline PIOT, Frédéric DUTIN, Marie LAFITTE, Julien PARIS, Patricia BEAUMONT), fixe les tarifs des services de l'assainissement pour 2022,

Délibération N° 2021120277 (n°46)

Par 48 voix pour, 6 voix contre (Jean-Baptiste SAVARY, Alain BACHE, Françoise CAVAGNE, Céline PIOT, Frédéric DUTIN, Marie LAFITTE), décide d'appliquer une augmentation de 4,17 % aux tarifs en vigueur de l'assainissement collectif depuis l'année 2020, pour

l'année 2022.

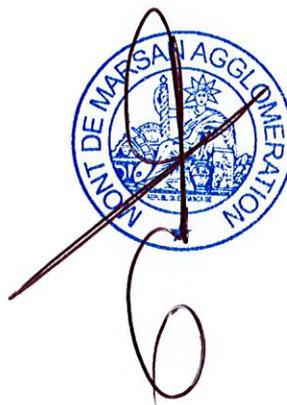
Délibération N° 2021120278 (n°47)

Par 48 voix pour, 6 voix contre (Jean-Baptiste SAVARY, Alain BACHE, Françoise CAVAGNE, Céline PIOT, Frédéric DUTIN, Marie LAFITTE), décide d'appliquer une augmentation de 4,17 % aux tarifs en vigueur de l'assainissement non collectif depuis l'année 2020, pour l'année 2022.

Fin de séance à 23 h 20.

Fait à Mont de Marsan,
Le 14 décembre 2021,

**Le Président,
Charles DAYOT.**

A handwritten signature in dark ink is written over a blue circular stamp. The stamp contains the text "MONT DE MARSAN AGGLOMERATION" around the perimeter and a central emblem featuring a coat of arms with a crown and other heraldic symbols.